

AR Prefecture

063-200070761-20260226-2026_02_26_25BDBE
Reçu le 10/03/2026

COMMUNE d'AMBERT
(Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 janvier 2026

Date de la séance : 23 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 4

Absents excusés : 2

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Stéphanie FUEYO, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoints,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. Antoine GANUCHAUD, M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Marc REYROLLE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET (Conseiller Délégué), Mme Charlotte VALLADIER, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Vincent MIOLANE, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- M. Marc CUSSAC à Mme Corinne MONDIN,
- Mme Corinne ROMEUF à Mme Corinne BARRIER,
- M. Eric CHEVALEYRE à Mme Stéphanie FUEYO,
- Mme Justine IMBERT à Mme Charlotte VALLADIER.

Absents excusés :

- M. Philippe PINTON,
- Mme Aurélie PASCAL.

Secrétaire de séance : Mme Corinne MONDIN.

N°26/01/23/004

OBJET : AVIS SUR L'APPROBATION DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'AMBERT POUR PERMETTRE LA DELOCALISATION DE LA GENDARMERIE

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;

VU les statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et notamment sa compétence en matière d'aménagement du territoire ;

VU la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014, l'EPCI est désormais compétent en matière de « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale ». La communauté de communes peut donc engager les procédures d'évolution des documents d'urbanisme présents sur son territoire ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme d'Ambert approuvé le 11 Mars 2021 ;

VU la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Ambert approuvé le 10 Janvier 2024 .

AR Prefecture

063-216300038-20260123-DEL2601004-DE
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026

AR Prefecture

063-200070761-20260226-2026_02_26_25BDBE
Reçu le 10/03/2026

VU la délibération de la commune d'Ambert en date du 15 novembre 2024 donnant un avis favorable sur le lancement de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert pour permettre la délocalisation de la gendarmerie ;

VU le projet de délibération d'ALF envisagé pour approuver une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert et le courriel d'ALF en date du 8 janvier 2025 demandant l'avis du Conseil municipal, ainsi que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert annexé.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux actuels de la gendarmerie sont vétustes et ne sont plus adaptés. Une délocalisation de la gendarmerie est donc nécessaire. Après recherche de plusieurs terrains susceptibles de l'accueillir, le choix s'est porté sur une parcelle située en zone Ap du PLU d'Ambert, route du Forez.

Une procédure de déclaration de projet est donc nécessaire pour reprendre le PLU d'Ambert et permettre la réalisation du projet de gendarmerie. Il s'agit ainsi de reprendre le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le plan de zonage, le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le projet de déclaration de projet revêt un caractère d'intérêt général dans la mesure où il porte sur la relocalisation de la gendarmerie d'Ambert dans la rue du Forez.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert a été transmis aux personnes publiques associées, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) avant enquête publique. Une réunion d'examen conjoint a été organisée le 6 novembre 2025.

Une enquête publique s'est déroulée du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Suite à l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert a été complété pour tenir compte des avis et observations du public. Ces évolutions sont détaillées dans le projet de délibération d'ALF.

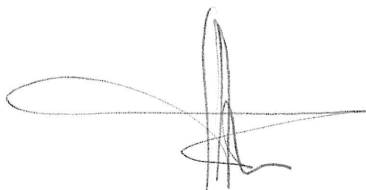
Cette procédure est portée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale ».

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'approbation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Ambert par ALF.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Corinne MONDIN



Le Maire
Guy GORBINET

**AR Prefecture**

063-216300038-20260123-DEL2601004-DE
Reçu le 27/01/2026
Publié le 27/01/2026